

Décision 00-D-67 du 13 février 2001

relative à des pratiques constatées dans le secteur de la vente d'espaces publicitaires visuels

Posted on: 06 mars 2001 | Secteur(s) :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Canal +

Dispositif(s)

Injonction de publication

Non-lieu partiel

Sanction pécuniaire

**Entreprise(s)
concernée(s)**

TF1, TF1 Publicité, France 2, France 3, France Télévision Publicité, M6, M6 publicité

Lire

le texte intégral de la décision

223.54 Ko

le communiqué de presse